



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-03-2019-09

Date de convocation le 05/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 11
Procuration : 1
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 mars 2019

Le huit mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoirs: Mme POLHER Marie donne pouvoir à M. CLAVÉ.

Secrétaire de séance élu : M. DUCOS DUCQ.

OBJET : CHEMIN BETOUIGT : ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire explique que Total E&P France va procéder à des travaux de réhabilitation du site LA 113-301 situé sur le village de Lendresse.

Au vu de la réalité du terrain, il apparaît qu'une régularisation de l'emprise de la route doit être réalisée.

En ce sens, Monsieur le Maire propose au Conseil de s'engager à céder une partie du chemin Betouigt à la famille Lasbistes. En contrepartie cette dernière s'est engagée à céder à la commune la parcelle cadastrée 333 AC 150p conformément au plan de bornage ci-joint.

Il est précisé que le conseil municipal prendra ultérieurement une délibération afin d'entériner cet acte.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire :

PREND ACTE de ce déplacement des services.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/03/2019